

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement

(CE) No. 1907/2006

# Solid Med

# SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

: Solid Med Nom du produit

Code du produit : 111170E

mélange

Utilisation de la substance/du : Détergent pour le lavage de la vaisselle en machine

Type de substance Mélange

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Information pour la dilution

du produit

: Aucune information de dilution fournie

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

Restrictions d'emploi

recommandées

: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.

Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210

B-3980 Tessenderlo, Belgique 013 67 05 11 (Belgique)

Info.be@Ecolab.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 013 67 06 70 (Belgique)

Numéro téléphonique du

centre anti-poison

: 070 245 245 Numéro du Centre antipoison Belgique

(+352) 8002-5500 Numéro du Centre antipoison Luxembourg

Date de 24.05.2017

Compilation/Révision

Version 1.0

# **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

H314 Corrosion cutanée, Catégorie 1A Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318 Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411

111170E 1/17

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H314 Provoque des brûlures de la peau et des

lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

Conseils de prudence

: EUH031

P273

: Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement

de protection des yeux/ du visage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

> (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

> YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: hydroxyde de sodium

#### 2.3 Autres dangers

Mélanger ce produit avec de l'acide ou de l'ammoniaque entraîne la formation de chlore gazeux.

# SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.2 Mélanges

# Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE No REACH	ClassificationRÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27	Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1; H290	>= 30 - < 50

111170E 2/17

carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 5 - < 10
Troclosène sodique, dihydrate	51580-86-0 220-767-7 01-2119489371-33	Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Irritation oculaire Catégorie 2; H319 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1; H410	>= 3 - < 5
métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9 01-2119449811-37	Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335	>= 2.5 - < 5
Silicate de sodium	1344-09-8 215-687-4 01-2119448725-31	Corrosion cutanée Catégorie 1B; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335	>= 1 - < 2.5
Alcanes sulfonates secondaires	5324-84-5 226-195-4	Irritation cutanée Catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335	>= 1 - < 2.5
alkyléthoxy propoxylates	9038-95-3	Toxicité aiguë Catégorie 2; H330 Irritation oculaire Catégorie 2; H319	>= 0.25 - < 0.5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

# 4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien

faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement

appel à une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon

symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

111170E 3 / 17

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales

et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Aucun(e) à notre connaissance.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement

comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de phosphore

# 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou

d'explosion, ne pas respirer les fumées.

# SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les nonsecouristes : Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans le sens opposé au vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des

concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir

mesures de protection en sections 7 et 8.

Conseil pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le

déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés

et inappropriés.

111170E 4 / 17

# Solid Med

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface

ou souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles

appropriés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

#### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Mélanger ce produit avec de l'acide ou de l'ammoniaque entraîne

la formation de chlore gazeux.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Ne pas entreposer près des acides. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés.

: 0°C à 40°C Température de stockage

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS		Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2		CEIL	2 mg/m3	BE OEL
Autres informations	M	Lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aigüe existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des			

111170E 5/17

# **Solid Med**

mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible
afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages
est calculé en fonction de la période d'échantillonnage

# DNEL

DNEL		
hydroxyde de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1 mg/m3
carbonate de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 10 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 10 mg/m3
métasilicate de disodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.49 mg/kg
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 6.22 mg/m3
Silicate de sodium	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 5.61 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.59 mg/cm2
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1.38 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.8 mg/cm2
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.8 ppm

111170E 6 / 17

PNEC		
métasilicate de disodium		Eau douce Valeur: 7.5 mg/l
		Eau de mer Valeur: 1 mg/l
		Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 7.5 mg/l
		Station de traitement des eaux usées Valeur: 1000 mg/l
Silicate de sodium	:	Eau douce Valeur: 7.5 mg/l
		Eau de mer Valeur: 1 mg/l
		Utilisation/dégagement intermitent Valeur: 7.5 mg/l
		Station de traitement des eaux usées Valeur: 348 mg/l

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les

concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition

professionnelle.

# Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en

cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du

visage (EN 166)

: Lunettes de sécurité à protection intégrale

Écran facial

Protection des mains (EN

374)

: Mesures de prévention recommandées pour la protection de la

peau Gants

Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures

Epaisseur minimale de 0.7 mm pour le butyle et de 0.4 mm pour

le nitrile ou équivalent (se référer aux conseils des

fabricants/distributeurs de gants).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

111170E 7 / 17

signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605)

 Equipement de protection individuelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Protection respiratoire (EN

143, 14387)

: Lorsque le risque d'atteinte des voies respiratoire ne peut pas être écarté ou suffisamment limité (que ce soit par des moyens techniques, de protection collective, des méthodes de travail ou des procédures d'utilisation), envisager l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire homologué EU (89/656/EEC, 89/686/EEC) et équipé d'un filtre de type :

Þ

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage

des cuves

# SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide
Couleur : blanc
Odeur : inodore

pH : 12.4 - 12.6, 1 % Point d'éclair : Non applicable

Seuil olfactif : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Point de fusion/point de : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point de fusion/point de congélation

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité, supérieure

superieure

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Limite d'explosivité,

inférieure

The state of the s

Pression de vapeur : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Densité de vapeur relative : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Densité relative : 1.6 - 1.65 Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Température d'auto- : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

111170E 8 / 17

# Solid Med

inflammabilité

Décomposition thermique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Viscosité, cinématique : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges Propriétés explosives : Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

Propriétés comburantes : oui

#### 9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

# SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Mélanger ce produit avec de l'acide ou de l'ammoniaque entraîne la formation de chlore gazeux.

# 10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Oxydes de soufre

Oxydes de phosphore

# **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

: Contact avec les yeux, Contact avec la peau

#### **Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l

Toxicité aiguë par voie : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

111170E 9 / 17

# Solid Med

cutanée

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Effets sur la reproduction

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : carbonate de sodium

DL50 Rat: 2,800 mg/kg

Troclosène sodique, dihydrate

DL50 Rat: 1,823 mg/kg

métasilicate de disodium DL50 Rat: 500 mg/kg

Silicate de sodium DL50 Rat: 3,400 mg/kg

Alcanes sulfonates secondaires

DL50 Rat: 5,000 mg/kg

alkyléthoxy propoxylates DL50 Rat: 4,640 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : alkyléthoxy propoxylates

4 h CL50 Rat: 0.106 mg/l

Composants

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Troclosène sodique, dihydrate DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

111170E 10 / 17

Silicate de sodium

DL50 Rat: > 5,000 mg/kg

Substance d'essai: L'information fournie est basée sur les

données de substances similaires.

alkyléthoxy propoxylates DL50 Lapin: 14,400 mg/kg

#### Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Peau : Provoque des brûlures graves de la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.

Inhalation : Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

#### Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion

Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Corrosion

Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale

Inhalation : Irritation respiratoire, Toux

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

# 12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**Produit** 

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : carbonate de sodium

96 h CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 300 mg/l

métasilicate de disodium 96 h CL50 Poisson: 210 mg/l

Silicate de sodium

96 h CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 260 mg/l

alkyléthoxy propoxylates

111170E 11 / 17

# Solid Med

96 h CL50: > 100 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques.

: hydroxyde de sodium 48 h CE50: 40 mg/l

carbonate de sodium

48 h CE50 Ceriodaphnia (puce d'eau): 213.5 mg/l

Troclosène sodique, dihydrate

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 0.196 mg/l

Silicate de sodium

48 h CE50 Daphnia magna (Grande daphnie ): 1,700 mg/l

Alcanes sulfonates secondaires

48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 3,200 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : Silicate de sodium

72 h CE50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 207 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit** 

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec

les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

**Composants** 

Biodégradabilité : hydroxyde de sodium

Résultat: Non applicable - inorganique

carbonate de sodium

Résultat: Non applicable - inorganique

Troclosène sodique, dihydrate Résultat: Facilement biodégradable.

métasilicate de disodium

Résultat: Non applicable - inorganique

Silicate de sodium

Résultat: Non applicable - inorganique

Alcanes sulfonates secondaires Résultat: Non applicable - inorganique

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

111170E 12 / 17

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit**

Evaluation : Cette substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de

0.1% ou plus.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

# SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau

ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent

être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements

municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

Guide pour la sélection du

code déchet

: Inorganic wastes containing dangerous substances. If this product is used in any further processes, the final user must redefine and assign the most appropriate European Waste Catalogue Code. It is the responsibility of the waste generator to determine the toxicity and physical properties of the material generated to determine the proper waste identification and disposal methods in compliance with applicable European (EU Directive 2008/98/EC)

and local regulations.

# **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

#### Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : 3262

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(hydroxyde de sodium, troclosene sodium, dihydrate)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 8

111170E 13 / 17

14.4 Groupe d'emballage : 11 14.5 Dangers pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU : 3262

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

: Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.

(hydroxyde de sodium, Troclosène sodique, dihydrate)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 11 14.5 Dangers pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

: 8

: 8

**Transport maritime** (IMDG/IMO)

> 14.1 Numéro ONU : 3262

transport de l'ONU

14.2 Désignation officielle de : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

(hydroxyde de sodium, Troclosène sodique, dihydrate)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 11 14.5 Dangers pour : oui

l'environnement

14.6 Précautions : Aucun(e)

particulières à prendre par

l'utilisateur

14.7 Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable

#### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

relatif aux détergents CE

648/2004

Conformément au règlement : 15 % ou plus mais moins de 30 %: Phosphates

moins de 5 %: Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Agents de blanchiment chlorés, Polycarboxylates

# Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Autres réglementations : NL: PGS 15 (en cas de ADR 5.2; PGS 8), Vlaanderen : Vlarem II

bis

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

111170E 14 / 17

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Méthode utilisée pour déterminer la classification selon le

# **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Classification	Justification
Corrosion cutanée 1A, H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Lésions oculaires graves 1, H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Toxicité chronique pour le milieu aquatique 2, H411	Méthode de calcul

#### Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
	néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique;

111170E 15 / 17

# Solid Med

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### **ANNEXE: SCENARIOS D'EXPOSITION**

**DPD+ Substances** 

· Substance

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

Voie	Substance	NoCAS	NoEINECS
Ingestion	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Inhalation	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Dermale	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
Yeux	hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5
environnement aquatique	Troclosène sodique, dihydrate	51580-86-0	220-767-7

Propriétés physiques DPD+ Substances

Substance	Pression de vapeur	Hydrosolubilité	Pow	Masse molaire
hydroxyde de sodium		1 g/ml		40 g/mol

111170E 16 / 17

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné cidessous :

#### www.ecetoc.org/tra

Titre court du scénario

d'exposition

: Produit de lavage de la vaisselle. Procédé automatique

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs

principaux

: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration,

éducation, spectacle, services, artisans)

Secteurs d'utilisation finale

: **SU22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories de processus

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

**PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou

vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Catégories de produit

chimique

: **PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à

base de solvants)

Catégories de rejet dans

l'environnement

: **ERC8a**: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

111170E 17 / 17